

Contrat d'engagement mutuel

Pain
Saison 2007

AMAP de S^t Etienne – Section Crêt de Roc

Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent (NOM, Prénom) : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Courriel : _____

Si pas de courriel, autre moyen d'être tenu informé des activités de l'AMAP : _____

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de pain dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de Saint-Etienne - section Crêt de Roc, auprès de la productrice Edith Pallandre (La Thiéry- 42330 ST Galmier- 04 77 94 02 15 -patrice.et.edith.pallandre@libertysurf.fr). Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants et sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à l'association (10€ à l'ordre de "AMAP").

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP de St Etienne - section Crêt de Roc (à déterminer) et à tenir une permanence de distribution au moins une fois dans la saison (cf. Article 3).

En cas d'absence à une distribution, l'adhérent s'engage à prévenir les producteurs au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, si aucun acheteur ne se manifeste sur place, le panier sera redistribué aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.

En cas de désistement définitif ou temporaire (non consécutif à un cas de force majeure), charge à l'adhérent en question de trouver un remplaçant.

Article 2 : Engagement du producteur

Edith Pallandre s'engage à produire du pain dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance¹ Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes) et notamment, à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. Elle s'engage également à n'utiliser aucun ingrédient contenant des OGM.

Elle s'engage à approvisionner les adhérents en produits de sa ferme dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.

Elle s'engage à fixer les prix de ses produits en toute transparence. Dans la mesure du possible, elle doit répercuter les gains d'un engagement à long terme des adhérents sur le tarif, le volume ou la quantité des paniers livrés. De plus, les prix des paniers pourront être réévalué au terme de chaque saison, en fonction de l'augmentation des charges du producteur.

Elle s'engage à être présente régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.

En cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, elle s'engage à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs. Il devra notamment être envisagé la possibilité de fournir des paniers plus conséquents ou plus variés à des périodes plus propices.

Article 3 : Engagement de l'AMAP

L'AMAP s'engage à respecter la charte des AMAP et adhère à ce titre au réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes.

¹ Alliance PEC Rhône-Alpes – 8 Quai Maréchal Joffre – 69 002 LYON. 04 78 37 19 48. www.alliancepec-rhonealpes.org.

Elle gère la disponibilité du local, point de rencontre entre consommateurs et producteurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons.

Elle met en place des permanences de distribution pour les adhérents, afin d'aider les producteurs à confectionner et distribuer les paniers. Pour cela, elle fera appel à l'engagement de ses adhérents (cf. article 1).

Elle s'engage à faciliter son accès à tous, en mettant en place des systèmes de soutien aux foyers les plus fragiles, notamment en conservant un double système de "commandes" avec contrats d'une part et commandes libres d'autre part.

Article 4 : Contenus des paniers

Cf. Annexe jointe

Article 5 : Distributions, commandes et règlements

Lieu de distribution : Amicale Laïque du Crêt de Roch : 16, rue Royet – 42000 Saint-Etienne

Horaires de distribution : Les lundis soirs (sauf lundis fériés => reportés aux mardis suivants) de 19h15 à 20h15

Fréquence de distribution : **Toutes les semaines**, à partir du 8 janvier 2007 (cf. tableau commandes et règlements).

Tableau des commandes

Indiquer le nombre de paniers commandés dans chaque case

	Lundi 8/01	Lundi 15/01	Lundi 22/01	Lundi 29/01	Lundi 05/02	Lundi 12/02	Lundi 19/02	Lundi 26/02	Lundi 05/03	Lundi 12/03	Lundi 19/03	Lundi 26/03	Lundi 02/04	Lundi 09/04	Lundi 16/04	Lundi 23/04	Lundi 30/04
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	
	Lundi 07/05	Lundi 14/05	Lundi 21/05	Mardi 29/05	Lundi 04/06	Lundi 11/06	Lundi 18/06	Lundi 25/06	Lundi 02/07	Lundi 09/07	Lundi 16/07	Lundi 23/07	Lundi 30/07	Lundi 06/08	Lundi 13/08	Lundi 20/08	Lundi 27/08
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	
	Lundi 03/09	Lundi 10/09	Lundi 17/09	Lundi 24/09	Lundi 01/10	Lundi 08/10	Lundi 15/10	Lundi 22/10	Lundi 29/10	Lundi 05/11	Lundi 12/11	Lundi 19/11	Lundi 26/11	Lundi 03/12	Lundi 10/12	Lundi 17/12	
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	

Je commande : _____ paniers à _____ €, option _____, soit _____ €

_____ paniers à _____ €, option _____, soit _____ €

Total Commandes : _____ €, réglé en : 1 fois 2 fois 3 fois 6 fois

Entourer les dates de prélèvement des chèques (à répartir sur la durée du contrat) :

01/01/2007 - 01/03/2007 - 01/05/2007 - 01/07/2007 - 01/09/2007 - 01/11/2007

N° des chèques : _____

Fait en 3 exemplaires à _____ le / / 2006

Signatures : L'adhérent Le producteur Pour l'AMAP

Pain au levain et farine biologique (en partie produite sur la ferme), pétri à la main, façonné à la main, cuit au feu de bois : **Edith Pallandre**, Saint Galmier

- **Panier à 5,20 € :**
 - Une grosse boule de pain au levain demi-complet nature ; poids à peine 1 kg, d'une valeur de 3 € (prix au kilo : 3.15 €)
 - Une petite boule de pain spécial qui varie chaque quinzaine (pain aux fruits secs, aux céréales, aux graines, aux oranges, aux lardons, aux olives...) ; d'un poids d'environ 600 g, d'une valeur de 2 € (prix au kilo : 3.35 €)
- **Panier à 8,20 € :**
 - Une grosse boule de pain au levain demi-complet nature ; poids à peine 1 kg, d'une valeur de 3 € (prix au kilo : 3.15 €)
 - Une petite boule de pain spécial qui varie chaque quinzaine (pain aux fruits secs, aux céréales, aux graines, aux oranges, aux lardons, aux olives...) ; d'un poids d'environ 600 g, d'une valeur de 2 € (prix au kilo : 3.35 €)
 - + option 1 : une deuxième grosse boule de pain demi complet nature
 - + option 2 : un deuxième pain spécial (autre variété, et d'à peine 1 kg)
 - + option 3 : deux parts de pizza
 - + option 4 : une brioche aux pralines (taille moule à cake d'une valeur de 4.50 €. Avec cette option les pains accompagnant la brioche seront plus petits pour garder la valeur du panier de 8,20 €)